

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-86 – CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le service retraite du centre de gestion de la Haute-Garonne (CDG31) remplit les missions suivantes :

1/ Mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales), du RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) et de l'IRCANTEC (Institution Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités Publiques),

2/ Mission d'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,

3/ Mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur les dossiers suivants adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations, avec une tarification à l'acte :

M. CARNEIRO, rapporteur, rappelle que la commune adhère au service retraite du Centre de gestion. La dernière convention d'adhésion, approuvée par délibération n° 2023-24 en date du 14 avril 2023, a pris effet le 1^{er} janvier 2023.

Suite à l'établissement d'une nouvelle convention par le CDG 31 tenant compte de l'évolution des dossiers sur lesquels le service peut intervenir, ainsi que des conditions financières, M. CARNEIRO propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au service retraite du Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de renouveler l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

APPROUVE la convention relative à l'adhésion au service retraite, telle que présentée et annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

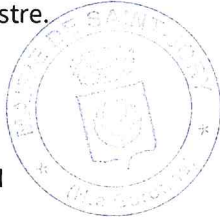
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE